

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 juin 2018

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 19 juin 2018 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
Période de questions
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Dossier Hôtel de Ville
 - 3.1 Résolution confirmant la démolition et la construction du bâtiment de l'hôtel de ville
 - 3.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5 Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) (Hôtel de ville)
 - 3.3 Autorisation de signature d'une entente de location de locaux avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité
 - 3.4 Déménagement et relocalisation temporaire des bureaux municipaux – budget des dépenses
 - 3.5 Transfert des installations informatiques et aménagement provisoire en électricité vers les locaux temporaires
4. Appel d'offres – Location d'un camion de déneigement à l'heure
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Période de questions

Plus ou moins seize personnes étaient présentes dans l'assistance à la période de questions.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

3. Dossier Hôtel de Ville

3.1 **Résolution confirmant la démolition et la construction du bâtiment de l'hôtel de ville**

183-2018-06-19

Considérant que le bâtiment représente un risque pour la sécurité et la vie des usagers;

Considérant que le coût des travaux correctifs est évalué à 455 000 \$ représentant 40% des coûts de reconstruction;

Considérant le rapport d'évaluation structurale de l'hôtel de ville déposé à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2018;

Considérant l'analyse approfondie du dossier ;

Considérant que le Conseil souhaite confirmer sa position sur ce projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoit Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil confirme par la présente :

- que le bâtiment sis au 1-3 chemin de Hatley abritant l'hôtel de ville soit démoli;
- qu'un bâtiment sera reconstruit, lequel abritera entre autres l'hôtel de ville ainsi que le Bureau de poste de Compton.

Adoptée à l'unanimité

3.2 **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5 Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) (Hôtel de ville)**

184-2018-06-19

Considérant que le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet 5 *Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)* du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MINISTÈRE);

Considérant que le Conseil désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE dans le cadre du projet de construction d'un hôtel de ville, pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet 5 *Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)*;

Considérant que la municipalité de Compton s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise la réalisation du projet de construction d'un hôtel de ville et la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 juin 2018



No de résolution
ou annotation

modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

- b. que soit autorisée madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, à transmettre et signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relativement à la demande d'aide financière au volet 5 *Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

cc : **MINISTÈRE**
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

3.3 Autorisation de signature d'une entente de location de locaux avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité

185-2018-06-19

Considérant qu'il y a lieu de maintenir les services administratifs auprès des citoyens durant la période de démolition et de construction du futur hôtel de ville et ce, dans les meilleures conditions possibles;

Considérant que les termes et modalités de location des locaux de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité doivent être précisés par le biais d'une entente entre les deux parties;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général ou son remplaçant désigné, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de location de locaux sis au 6745 route Louis-S.-St-Laurent avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse N-D de l'Unité
Trésorerie
Dossier

3.4 Déménagement et relocalisation temporaire des bureaux municipaux – budget des dépenses

186-2018-06-19

Considérant que la relocalisation des bureaux municipaux nécessitera divers travaux liés au déménagement et à l'aménagement des locaux loués;

Considérant que dans le but de faciliter et d'accélérer le processus de relocalisation, un budget doit être autorisé;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget maximal de 15 000 \$ pour les dépenses liées au déménagement et à la relocalisation des bureaux administratifs dans les

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 juin 2018

locaux de la Paroisse-Notre-Dame-de-l'Unité sis au 6745 route Louis-S.-St-Laurent;

- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Transfert des installations informatiques et aménagement provisoire en électricité vers les locaux temporaires

187-2018-06-19

Considérant qu'il sera nécessaire de transférer les installations informatiques des postes de travail et prévoir un aménagement en électricité approprié dans les locaux temporaires;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier les travaux de transfert des installations informatiques vers les nouveaux locaux à PC Expert solutions technologiques au coût de 1 275 \$ plus taxes;
- b. de confier les travaux d'aménagement provisoire en électricité des locaux temporaires ainsi que la remise des lieux en intégrité à la fin de la location à Entreprises SLE inc. au coût de 8 115 \$ plus taxes;
- c. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie
Dossier

4. Appel d'offres – Location d'un camion de déneigement à l'heure

188-2018-06-19

Considérant l'appel d'offres public lancé le 8 mai 2018;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU de rejeter la soumission reçue et de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée à

cc : Soumissionnaire
Travaux publics
Dossier

5. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 19 juin 2018

6. Levée de la séance

La séance est levée à 20h09



No de résolution
ou annotation

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

